



Rapport d'Activité 2019



Rédaction : Yves Lambert-Delette, directeur, sauf indication contraire

SOS FEMMES ACCUEIL – Résid. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.86.35 – E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 – APE 8790B

Sommaire

1. Événements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives	3
2. Organigramme le 1 ^{er} janvier 2019	8
3. La formation continue du personnel	9
4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS	10
3.1 Traitement de l'ensemble des demandes	10
3.2 Demandes traitées par l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence	10
3.3 Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS	13
3.3.1 Hébergement d'urgence en collectif	13
3.3.2 Hébergement d'urgence en diffus	14
3.3.3 Hébergement d'insertion	17
5. Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés (ADLER)	21
6. Les Maisons Relais Colbert et Jason	25
7.1 Les demandes d'admissions	25
7.2 Les mesures de protection	26
7.3 La Maison Relais Colbert	27
7.4 La Maison Relais Jason	30
7.5 Partenariat	33
7.6 Action mobilité	34

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

Le complément indispensable à ce rapport : www.sosfemmes.com

1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives

Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>Il s'agit d'une mission financée depuis 2013 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.</p> <p>L'activité quantitative et qualitative a été satisfaisante malgré une difficulté évidente et persistante à développer la mission sur tout le département au delà de l'arrondissement de Saint-Dizier en raison de l'attitude des associations se considérant sur un créneau identique (CIDFF et ADAJ) et captant une partie du public sans l'orienter sur l'accueil de jour.</p> <p>La mission s'est vue attribuer la gestion du dispositif Téléphone Grave Danger pour l'ensemble du département mais celui-ci n'est devenu opérationnel qu'en 2016 du fait des services de l'Etat.</p> <p>En 2017, un téléphone portable a été mis en place afin de permettre une mise en relation directe avec l'agent de conseil, appels ou SMS. Par ailleurs, les plaquettes d'information ont été révisées pour une nouvelle diffusion et il a été insisté sur la possibilité d'un rendez-vous en tous lieux, nos bureaux, à domicile, en lieu neutre. Enfin, un effort a été porté sur l'information auprès de certains partenaires, mairies, gendarmeries, etc.</p> <p>L'ensemble de ces mesures ont porté leur fruit fin 2017 et en 2018 et 2019, le nombre de saisines augmentant notablement notamment en dehors de l'arrondissement de Saint-Dizier.</p>	<p>Le poste est financé sans difficultés, étant intégré au dispositif national des accueils de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple (plan national triennal de lutte contre les violences faites aux femmes). Le financement 2020 est d'ores et déjà acquis et le Fonds Interministériel à la Prévention de la Délinquance ainsi que l'agglomération Saint-Dizier-Der-Blaise ont été sollicités en complément.</p> <p>Les efforts pour couvrir l'ensemble du département seront poursuivis mais la tâche serait facilitée par une meilleure coopération avec le CIDFF qui reste éminemment problématique depuis des années.</p> <p>La ville de Chaumont a accordé la mise à disposition d'un bureau au sein du Point d'Accès au Droit, qui permettra une meilleure implantation locale sur cette partie du département. D'autres points d'accueil seront développés car le Grenelle des Violences faites aux femmes organisé par le gouvernement au 4^{ème} trimestre 2019 a donné une nouvelle opportunité et engagé le recrutement d'une juriste financée pour un tiers environ par le Droit des Femmes et deux tiers par la politique de la ville, cette dernière subvention n'ayant pas vertu à être renouvelée (une recherche devra être réalisée en 2020). Le recrutement n'aboutira concrètement qu'en 2020. Il représente un développement essentiel pour la mission qui passe d'un à deux ETP avec une compétence en adéquation parfaite. Parallèlement, il installe une situation de concurrence forte avec le CIDFF et l'ADAJ : en effet, si, en matière d'accès aux droits, ces deux associations sont généralistes alors que SOS Femmes Accueil ne s'intéresse aux victimes de violences, ces dernières représente une activité très forte sinon capitale pour les associations concurrentes.</p>

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

(NB : nous ne distinguons pas places d'insertion et places d'urgence sous DGF)

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>► Concernant le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une salariée éducatrice spécialisée revenue de congé parental en janvier 2018 est repartie en congé maternité en octobre 2018 puis en congé parental à partir de janvier 2019 puis à nouveau en congé maternité en septembre : elle a donc été absente toute l'année, et remplacée ; - une autre salariée s'est trouvée en arrêt maladie 	<p>► Concernant le personnel : en 2018, grâce au soutien accru de l'ARS, non seulement le temps de travail de l'infirmière DE a pu être passé de 17,5 à 24 heures hebdomadaires mais cet avantage appréciable compte tenu des problèmes de santé du public accueilli a pu se faire grâce à la conclusion d'un CPOM¹ de trois ans garantissant à l'établissement le montant du financement jusqu'en 2020 inclus.</p>

1 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

d'avril à septembre : elle a donc été remplacée et a repris son activité d'abord sous le régime du mi-temps thérapeutique jusqu'à la fin de l'année ; Ces deux absences n'ont pas fragilisé l'équipe, compensées par de bons remplacements secondés par la cheffe de service.

Rien d'autre n'est à signaler.

► Concernant le budget de façon générale : l'exercice 2019 est équilibré grâce aux efforts de gestion de l'établissement et le soutien renforcé de l'Etat qui ont permis notamment de compenser une baisse importante des recettes attendues des conseils départementaux extérieurs à la Haute-Marne (perte de 63.595 € par rapport aux prévisions en 2017, 93.273 € en 2018, 67.279 € en 2019 ... Autrement dit, c'est une recette sur laquelle il conviendra de ne plus compter à l'avenir ...) :

- notamment grâce au passage sous DGF de 6 places d'urgence, la DGF générale est passée – hors crédits non reconductibles – de 441.274 € en 2016 à 477.154 € en 2017, 477.432 en 2018, 485.483 en 2019 ;

- le CHRS s'est vu confier une mission d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) permettant six mois le suivi des publics fragiles sortant du CHRS et venant d'être relogés ;

- *last but not least*, le CHRS s'est vu attribuer 27 places d'hébergement d'urgence développées en diffus mais utilisant de fait les moyens mutualisés de l'établissement, voir chapitre suivant.

► Concernant le budget de façon générale :

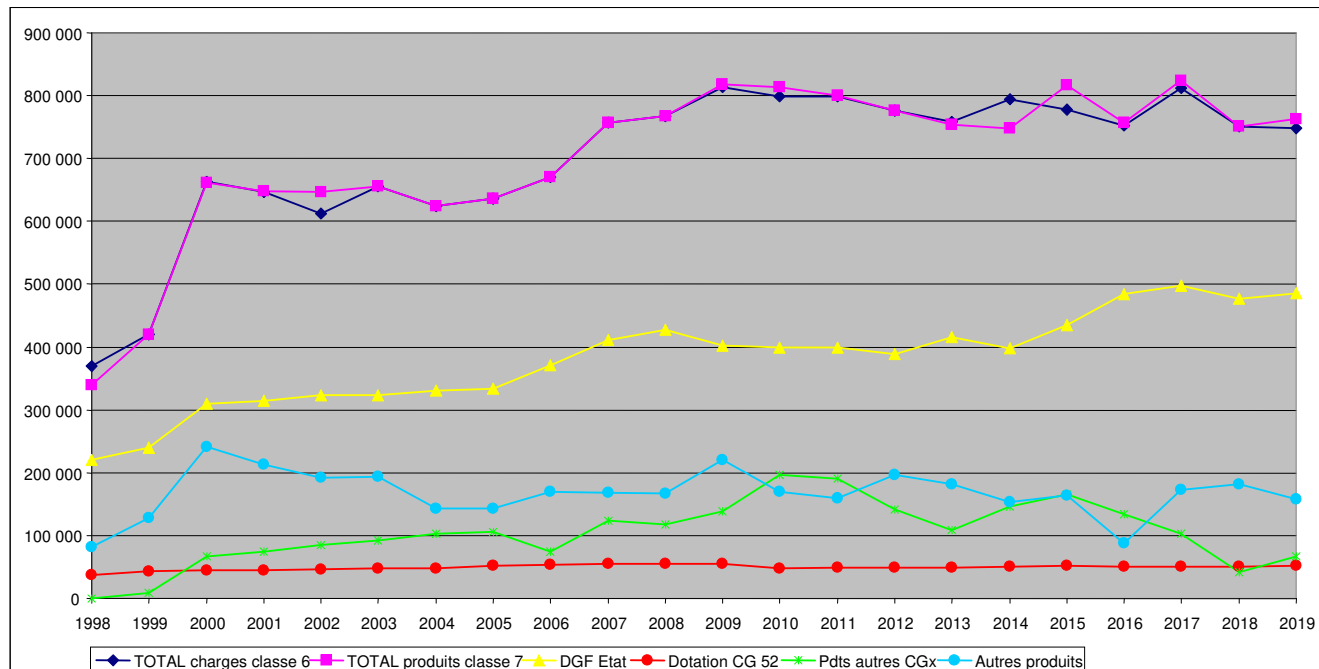
- comme en 2018, l'accueil d'une part importante de personnes étrangères sans titres de séjour au moment de leur arrivée, en situation irrégulière, demandeuses d'asile, etc., leur nombre dépassant souvent les 2/3 des publics présents dans l'établissement, met en danger la performance « logement » de l'établissement : en effet, ces séjours durent très longtemps, parfois des années, la situation des personnes interdit leur relogement, et par conséquent le nombre de relogements réalisés baissent interdisant la mobilisation complète du moyen qu'est l'AVDL et, donc, des ressources correspondantes ...

- la baisse drastique des dotations annoncée par le gouvernement pourrait être inquiétante mais l'application en 2018 puis 2019 des tarifs plafonds en vue de déterminer désormais le montant de la DGF en fonction du groupe homogène d'activités et de moyens (GHAM) auquel l'établissement appartient (2R dans notre cas) handicape objectivement moins le CHRS que d'autres établissements ailleurs, le coût moyen total à la place étant inférieur au plafond déterminé par arrêté.

- la loi Elan prévoit la conclusion d'un CPOM pour tous les CHRS avant le 1^{er} janvier 2023, soit au plus tard le 31 décembre 2022. La DDCSPP a fait connaître dès 2018 sa volonté de travailler au plus vite un CPOM avec l'association. Plusieurs difficultés seront à résoudre :

- comment travailler les objectifs d'un CPOM alors que le projet d'établissement 2013-2018 s'achève le 31 décembre 2018 et qu'il convient de laisser le temps au conseil d'administration d'approuver le nouveau en 2019 ou 2020, le temps des travaux nécessaires ?
- un CPOM arrêtant un budget sur plusieurs années, les retouches ne pouvant être que marginales, quid de la baisse constante des recettes en provenance des conseils départementaux extérieurs à la Haute-Marne ?
- les CPOM tels que prévues par la loi Elan intègrent tous les dispositifs relevant du secteur AHI², donc au moins les maisons relais (ou pensions de famille) : cela augmente l'ampleur du chantier et, si un CPOM sécurise la DGF, quel montant retenir pour les maisons relais, le financement n'ayant pas varié d'un euro depuis plus de dix ans ?
- la DDCSPP n'est pas le seul financeur du CHRS : par convention, celui-ci est aussi subventionné par le Conseil Départemental. Quelle position arrêtera-t-il ?

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL charges classe 6	813 515	799 034	798 759	775 784	758 108	794 276	777 946	751 819	812 696	750 557	748 527
TOTAL produits classe 7	817 723	813 148	800 405	776 587	754 699	747 853	815 859	756 628	823 953	751 096	762 930
DGF Etat	402 924	399 000	399 714	388 294	415 551	398 069	434 533	483 538	497 155	477 432	485 483
Dotation CG 52	55 700	47 783	49 470	49 221	49 221	50 262	51 553	50 500	51 000	51 000	52 000
Pdts autres CGx	138 294	196 142	191 419	142 153	108 271	146 521	165 409	134 228	102 805	41 088	66 868
Autres produits	220 805	170 223	159 802	196 919	181 656	153 001	164 363	88 361	172 993	181 575	158 579



Hébergement d'Urgence en Diffus (HUD)

EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP, l'association a accepté en 2017 sous condition de subvention d'héberger en diffus, c'est-à-dire dans des logements extérieurs aux sites actuels (CHRS, Maisons Relais) mais à proximité immédiate du CHRS, des familles déboutées du droit d'asile (c'est-à-dire après rejet par la CNDA³ de leur recours du refus de l'OFPRA⁴ et délivrance d'une OQTF⁵). En effet, placées dans cette situation, les personnes accueillies en CADA⁶ doivent quitter l'établissement sous 30 jours. Le dispositif d'hébergement d'urgence ainsi mis en place évite que les enfants et leurs parents se retrouvent à la rue.

Trois logements ont ainsi été ouverts et équipés pour accueillir 12 personnes et une travailleuse sociale a été recrutée à temps partiel spécifiquement pour la mission.

Les prestations d'accompagnement sont minimales : ces familles étant supposées quitter le territoire

PERSPECTIVES

En 2020, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.

3 Cour nationale du droit d'asile.

4 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

5 Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

6 Obligation de quitter le territoire français.

national, il s'agit seulement de les abriter pour l'essentiel. Elles sont nourries avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire et utilisent la laverie du CHRS.

En 2018, la mission est passée de 12 places et 3 logements à 27 places et 6 logements, la salariée a vu son contrat porté à temps plein. Son poste est partiellement mutualisé avec l'équipe socio-éducative du CHRS collectif qui prend le relais pendant ses absences. Pas de changement en 2019.

Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés (ADLER)

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>A la demande de la DDCSPP en octobre 2018 faisant suite à un appel à projets infructueux, l'association a accepté de mettre en place 25 mesures d'« Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés » sur l'arrondissement de Saint-Dizier⁷. La convention ayant été signée et retournée en novembre, il n'a pas été possible de commencer en 2018. Une salariée a été embauchée à plein temps le 2 janvier 2019 pour conduire cette mission. Cependant, pour des raisons pratiques, courant 2019, le poste a été mutualisé avec l'équipe du CHRS de sorte que deux travailleuses sociales se partagent le travail : ainsi, cette organisation offre des facilités, notamment pendant l'absence de l'une, l'autre prenant le relais.</p>	<p>En 2020, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p>

Maison Relais Colbert & Jason

<p>EVENEMENTS MAJEURS / COLBERT</p> <p>L'établissement qui fonctionne depuis février 2009 n'a pas connu d'événements majeurs en 2019 d'un point de vue financier sinon que le montant des redevances impayées a baissé.</p> <p>Le taux d'occupation est satisfaisant (voir rapport complet). Chaque départ génère un délai technique d'abord dû aux remises en état des logements plus ou moins importantes, donc plus ou moins longues, et aux décisions d'admission prises par la commission SIAO qui se réunit 11 fois par an.</p>	<p>PERSPECTIVES / COLBERT</p> <p>En 2020, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Jason.</p>
<p>EVENEMENTS MAJEURS / JASON</p> <p>L'établissement a ouvert en février 2012. Il a connu des difficultés de démarrage en 2012 et 2013 et a peine à se remplir en 2014 et 2015 de la même manière. Le taux d'occupation n'a jamais atteint 100 % sur ces périodes. En contrepartie, l'association avait été prudente sur la gestion des ressources humaines. Les années 2016 et surtout 2017 ont permis de remplir l'établissement de façon très correcte.</p>	<p>PERSPECTIVES / JASON</p> <p>La situation commerciale de l'établissement, qui a beaucoup souffert en 2012 et 2013 de l'action nuisible de groupes de jeunes du quartier, s'est améliorée notablement à la suite de la pose de trois caméras de surveillance et d'enregistrement. Cependant et malgré cette amélioration, le montage de l'opération immobilière comporte un risque économique sérieux : le relatif équilibre financier des années précédentes n'était dû qu'à des péréquations</p>

⁷ L'appel à projets s'est révélé en revanche fructueux pour les arrondissements de Chaumont et Langres dès le premier semestre 2018.

En 2019 comme en 2018, le taux d'occupation est très satisfaisant.

avec la Maison Relais Colbert et un soutien important de la DDCSPP qui ne calculait pas son aide relativement au taux d'occupation ... En 2015, une baisse du loyer des locaux a été acceptée par l'OPH, propriétaire, qui a accepté de revoir le montage financier eu égard au risque économique réel démontré par l'association auprès de la direction de l'OPH. Une nouvelle convention a été signée en janvier 2015 actant une baisse de loyer, donc, de 50 € par logement, notable effort de la part de l'organisme logeur qui a renégocié l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble. Par voie de conséquence, le solde résiduel pour les occupants se rapproche désormais de celui de la Maison Relais Colbert, rendant les logements plus attractifs ... En 2020, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.
NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Colbert.

2. Organigramme de l'association le 1^{er} janvier 2020

ASSOCIATION SOS FEMMES ACCUEIL - SAINT-DIZIER

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail		ACCUEIL DE JOUR	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE
CHEF DE SERVICE		Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ
POLE SOCIO-EDUCATIF	Accompagnement social		Audrey CÔTE Florence CLAUDE	Marie-Laure LEJEAU
	Accompagnement dans le logement pour réfugiés	Ismahen BERRAHOU	Ismahen BERRAHOU	
	Accompagnement dans le logement pour réfugiés	Léa FRONT	Léa FRONT	
	Accompagnement à la vie quotidienne		Régine MORINI Sandrine DERREZ	Nathalie DANIEL Tiffany CLEMENT
	[hébergement d'urgence en diffus]		Violène MALGLAIVE	
	Animation		Anaïs AUDINOT ⁽²⁾ <i>poste vacant</i> ⁽²⁾	Tommy CHRETIENNOT <i>poste vacant</i> ⁽⁴⁾
POLE SANTE	Infirmières		Mélanie MIDOT <i>poste vacant</i>	<i>poste vacant</i>
POLE NUIT	Surveillantes de nuit [remplaçante]		Diénaba DIAWARA Nadeige MONVOISIN Camille HÉMON	
POLE CONSEIL	Pour femmes victimes de violence	Audrey CÔTE ⁽³⁾ Florence CLAUDE ⁽³⁾		
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire		Victor VATHELET	
	Assistante chargée de la salle informatique		Lorine BATIER ⁽¹⁾	
	Comptable	Hélène LAUZET	Hélène LAUZET	Khalid BIGHIAL
	Entretien technique		Didier URBAIN	

(1) également chargée de l'animation de la salle informatique - (2) *volontaire service civique* chargée de la garde des enfants

(3) accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple

(4) *volontaire service civique* assistante d'animation

3. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2019 :

- Séminaire Ac.Sé de juin : *Entre vulnérabilité et pouvoir d'agir: l'accompagnement des personnes dans le cadre du Dispositif National Ac.Sé* : 2 personnes, 2 jours (actes téléchargeables ici : <http://acse-alc.org/images/actes%20sminaire%20Ac.S%20juin%202018.pdf>)
- Séminaire Ac.Sé de novembre : *Identités : en quête d'identité* : 2 personnes, 2 jours (actes téléchargeables ici : <http://acse-alc.org/images/Cahiers%20Ac.S%20Identits%20mars%202019.pdf>)

- Histoire d'argent : 5 personnes – 4 journées
- Laïcité et valeurs de la République : 5 personnes – 2 journées
- Les fondamentaux du droit des étrangers : 3 personnes – 2 journées
- Migrations et conditions d'entrée en France : 3 personnes – 1 journée
- L'ordonnance de protection : 1 personne – 1 journée
- Prévention de l'usure professionnelle : 2 personnes – 1 journée
- Troubles psychiques et précarité : 3 personnes – 1 journée
- Etre à l'aise en situation de tension et de conflit : 3 personnes – 1 journée
- Cannabis, qu'en est-il ? : 1 personne – 1 journée
- L'accompagnement des personnes victimes de la traite en Espagne (stage Erasmus en Andalousie) : 1 personne – 5 jours sur place

- Certification surveillante de nuit : 1 personne – 24 journées

soit l'équivalent de **86 journées de formation** (91,5 journées en 2018).

4. L'activité en chiffres

3.1. Traitement de l'ensemble des demandes

En 2019, hors l'activité liée à Internet désormais résiduelle, ce sont **863 personnes** (868 en 2018, 503 en 2017, 478 en 2016, 475 en 2015, 473 en 2014) qui se sont adressées à l'équipe du CHRS et de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

La forte progression par comparaison avec les années précédentes est due pour l'essentiel, comme en 2018, à l'activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple mais également à l'ouverture de 27 places d'hébergement d'urgence, comme on va le voir.

3.2. Demandes traitées par l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 20H30 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 20H30 à 3H30.

Les services rendus sont les suivants :

- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission. Les femmes victimes d'autres types de violence sont réorientées, le cas échéant vers l'équipe socio-éducative et soignante du CHRS qui réalise déjà ce travail (plus-value de la proximité immédiate) mais aussi vers les partenaires habituels (notamment CIDFF et ADAJ)
- un entretien au lieu du choix de la personne : dans nos bureaux, à domicile, dans un café, dans un lieu neutre à convenance ...
- un contact facilité via un téléphone portable dédié dont le numéro se trouve sur le site internet sosfemmes.com et les plaquettes distribuées en maints endroits (contact évidemment possible également via le standard de l'association de 8H30 à 3H30)
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

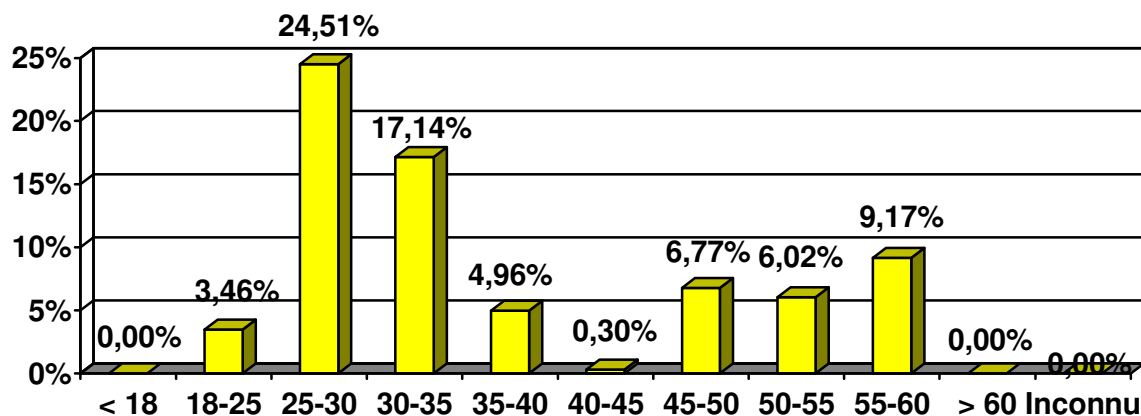
Ce chapitre propose quelques détails sur les **665 personnes** (683 en 2018, 304 en 2017, 291 en 2016) qui ont fait une **demande d'aide** à l'Accueil de jour **sans que celle-ci soit une demande d'hébergement**. (Ce décompte n'inclut bien sûr pas les emails reçus via le site web : il ne concerne que les entretiens physiques et/ou téléphoniques, même si le premier contact a transité par le site web, ce qui est fréquemment le cas).

On remarquera nécessairement que la file active a plus que doublé depuis 2017 mais ce sont 93 personnes en 2019 et 101 personnes en 2018 qui ont été suivies durablement. Toutefois, il s'agit

d'une augmentation notable de l'activité, supportable par les moyens financés et mis en œuvre, conséquente de nos efforts de communication.

Dans 78 % des cas, (519 personnes) la personne s'est adressée directement sans intermédiaire, notre site web restant de ce point de vue une ressource capitale. Dans moins de 1 % des cas, la personne a été adressée par l'ADAJ (6 personnes), idem quant aux hôpitaux, aucune orientation via le CIDFF. Toutes les autres situations ont été orientées par les services sociaux, de façon générale.

Répartition des personnes selon l'âge



Type de ménage (au sens INSEE) de la personne demandeuse (sur 617 personnes) :

	2019	2018
Personne seule	11,02 %	15,35 %
Couple sans enfant	19,77 %	9,82 %
Famille monoparentale	22,69 %	30,55 %
Famille 2 adultes	46,52 %	44,29 %
Inconnu	0,00 %	0,00 %

Motifs des demandes connexes relevés à partir de la première déclaration :

	2019	2018
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	20,53 %	21,00 %
Rupture de solidarités amicales		
Maltraitance, violences, danger (exclusivement)	79,17 %	75,00 %
Prise en charge éducative des enfants	0,15 %	2,00 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement		
Permission maison d'arrêt ou centre de détention		
Problèmes de santé	0,15 %	2,00 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France		
Expulsion (logement)		
Absence d'hébergement		
Autre		

Nature des demandes (relevée à partir de la première déclaration) :

	2019	2018
Renseignements, conseils, soutien, écoute	83,00 %	73,20 %
Accompagnement / santé	0,00 %	0,94 %
Accompagnement / démarches administr., droit, justice	17,00 %	25,09 %
Accompagnement / autres	0,00 %	0,68 %

Médiation conjugale ou familiale	0,00 %	0,09 %
Autre		-

L'**origine géographique des personnes** est la suivante (sur 611 personnes) :

	2019	2018
Circonscription de Saint-Dizier :	62,18 %	63,88 %
Circonscription de Joinville :	11,62 %	14,35 %
Circonscription de Chaumont :	13,58 %	11,83 %
Circonscription de Langres :	3,60 %	0,00 %
Soit Haute-Marne :	90,98 %	90,06 %
Marne :	1,47 %	0,95 %
Aube :	0,16 %	0,16 %
Ardennes :	0,33 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	92,94 %	91,17 %
France, hors Champagne-Ardenne :	7,06 %	8,83 %

Réponses apportées (attention ! réponses multiples, en nombre de personnes) :

	2019
Entretiens, renseignements, conseils, écoute	665 p.
Accompagnement en lien avec la demande	93 p.
Orientation sur un autre organisme	29 p.
Sans suite, autre solution, sans nouvelles	1 p.

3.3. Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS

3.3.1. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'urgence

En 2015, le CHRS a continué à bénéficier d'une augmentation de capacité de fait par la création de deux places d'hébergement d'urgence permanentes, de deux places d'hébergement d'urgence en hiver, ouvertes du 1^{er} janvier au 31 mars suivant seulement, et, fait nouveau, de quatre places permanentes financées sous dotation globale de financement. A partir de 2016, l'établissement n'a conservé que six places permanentes, désormais toutes sous DGF. Il s'agit donc d'une amélioration consistante à tous points de vue.

En 2019, ce sont **19 personnes ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'urgence (20 en 2018, 15 en 2017, 16 en 2016, 6 en 2015, 3 en 2014, 11 en 2013), accompagnées de **8 enfants** (8 en 2018, 4 en 2017, 4 en 2016, 6 en 2015, 1 en 2014, 12 en 2013), soit un total de **27 personnes** (28 en 2018, 19 en 2017, 20 en 2016, 12 en 2015, 4 en 2013, 23 en 2013).

Compétence →	Conseils Généraux	Etat	TOTAL
Femmes seules		13	13
Femmes seules et enceintes			
Femmes accompagnées d'enfants	1	5	6
F. accomp. d'enfants et enceintes			
TOTAL	1	18	19

* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

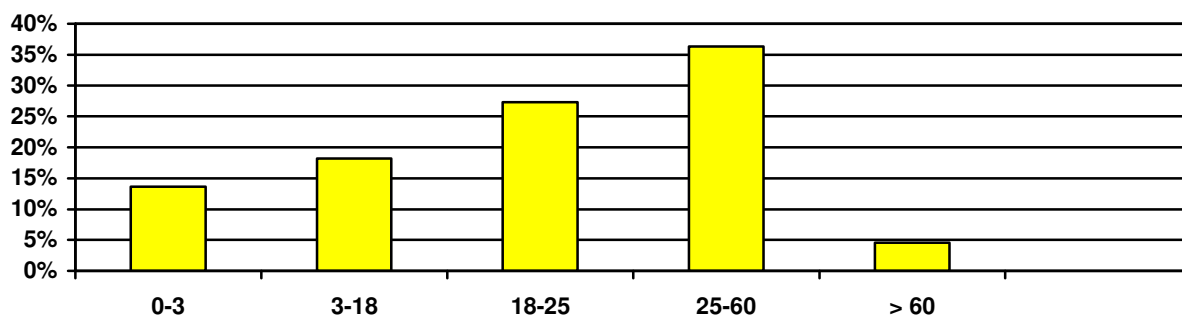
Le **nombre total de nuitées réalisées** aura été de **2.119** (2.238 en 2018, 2.130 en 2017, 2.074 en 2016, 897 en 2015, 770 en 2014, 935 en 2013) soit un taux d'occupation de 96,76 %.

La **durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants est de **53 jours** ... mais il convient de relativiser cette donnée car la médiane est en revanche de 365 jours ! car la plupart des places, depuis plusieurs années, ont été occupées par des ménages déboutés, ce qui explique la longueur tout à fait anormale des séjours.

L'**origine géographique des ménages** est la suivante :

	2019	2018
Circonscription de Saint-Dizier :	31,82 %	28,57 %
Circonscription de Joinville :	0,00 %	10,71 %
Circonscription de Chaumont :	22,73 %	0,00 %
Circonscription de Langres :	18,18 %	17,86 %
Soit Haute-Marne :	72,73 %	57,14 %
Marne	4,55 %	21,42 %
Aube :	0,00 %	0,00 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	77,28 %	78,56 %
France, hors Champagne-Ardenne :	22,73 %	17,85 %
Hors France :	0,00 %	3,57 %

Répartition des personnes admises en hébergement d'urgence selon l'âge



Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 0,00 % des cas ; des CCAS ou mairie 4,55 % ; le 115 ou la coordination du SIAO dans 31,82 % ; des médecins ou hôpitaux 0,00 % ; l'entourage de la personne 0,00 % ; la personne elle-même 27,27 % ; la police et gendarmerie 18,18 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 18,18 %.

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2019	2018
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	20,00 %	20,51 %
Rupture de solidarités amicales	0,00 %	2,56 %
Maltraitance, violences, danger	23,33 %	30,77 %
Prise en charge éducative des enfants	0,00 %	0,00 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	6,67 %	5,13 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,00 %	0,00 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	6,67 %	0,00 %
Expulsion (logement)	0,00 %	0,00 %
Absence d'hébergement	40,00 %	38,46 %
Autre	3,33 %	2,56 %

3.3.2. Hébergement d'urgence en diffus

A la demande de l'Etat, à compter de novembre 2017, le CHRS a ouvert trois logements en diffus de 4 places chacun à proximité immédiate de l'immeuble Vosges abritant le CHRS afin d'y accueillir des familles déboutées (hommes, femmes, enfants), la plupart du temps devant sortir d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile⁸, toutes ayant reçu une « obligation de quitter le territoire français » (OQTF), principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers sur décision du préfet.

En 2018, le 6 mai, le nombre de places est passé de 12 à 27 places réparties dans 6 logements.

Le nombre de nuitées aura été de :

- pour la période du 1er janvier au 31 décembre : 8.355

Ainsi, le **taux d'occupation globale** est de 84,78 %.

Le nombre de personnes accueillies aura été de :

- pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre : 70 personnes différentes pour 13 familles.

Total de foyers	13
Nombre moyen de résidents / Foyer	5,38
Total de résidents	70
Moyenne d'âge	18,18
Total d'adultes	29
Moyenne d'âge des adultes	32,96
Total d'enfants	41
Moyenne d'âge des enfants	7,31

Âge	Nombre	Taux
< 3 ans	11	15,71%
Entre 3 et 18 ans	30	42,85%
Entre 18 et 25 ans	4	5,71%
Entre 25 et 60 ans	25	35,71%
> 60 ans	0	0,00%

Nationalité	Nombre	Taux
Albanaise	15	21,3%
Kosovare	5	7,14%
Nigériane	5	7,14%
Algérienne	6	8,57%
Turc	10	14,28%
Russe	14	20%
Géorgienne	9	12,85%
Bosnienne	6	8,57%

⁸ En effet, les personnes déboutées du droit d'asile ne peuvent continuer à bénéficier du dispositif d'accueil destiné aux réfugiés reconnus comme tels.

Sorties et conditions de sortie :

Au 31 décembre, des familles accueillies, 12 sont sorties du dispositif :

2 OQTF exécutées

1 Aide au Retour Volontaire

9 départs sans prévenir

3.3.3. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'insertion

En 2019, ce sont **57 personnes isolées, couple ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'insertion⁹ (114 en 2018, 102 en 2017, 71 en 2016, 84 en 2015, 69 en 2014, 88 en 2013, 56 en 2012), accompagnées de **44 enfants** (89 en 2018, 66 en 2017, 96 en 2016, 76 en 2015, 50 en 2014, 89 en 2013, 62 en 2012), soit un total de **101 personnes** (203 en 2018, 168 en 2017, 167 en 2016, 160 en 2015, 119 en 2014, 177 en 2013, 118 en 2012).

Compétence →	Conseils Généraux	dont Hte-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules			33	33
Femmes seules et enceintes				
Femmes accompagnées d'enfants	39	17	24 adultes+44	24 adultes+44
F. accomp. d'enfants et enceintes				
Couples				
TOTAL	39	17	101	101

* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Les enfants de moins de 3 ans étaient 22 ; entre 3 et 18 ans 22.

Le **nombre total de journées réalisées** aura été de :

	Occupation réelle en nombre de journées				Total	Taux d'occupation
	Financées	Compétence Départements	dont Haute-Marne	Compétence Etat		
CHRS insertion	12 410	2 792	1 150	8 441	11 233	90,52 %

Les taux d'occupation CHRS insertion des années précédentes étaient les suivants : 83,87 % en 2018 ; 115,22 % en 2017 ; 127,03 % en 2016 ; 122,99 % en 2015 ; 106,73 % en 2014 ; 100,04 % en 2013 ...

La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants en collectif est de **68 jours** (89 jours en 2018, 86,77 jours en 2017, 75,21 jours en 2016, 95,39 jours en 2015, 73,34 jours en 2014, 71,35 jours en 2013, 103,69 jours en 2012) ... mais, comme pour l'hébergement d'urgence, il convient de relativiser cette donnée car la médiane est en revanche de 606 jours ! car de nombreuses places, depuis plusieurs années, ont été occupées par des ménages sans droit au séjour à leur arrivée, ce qui explique la longueur tout à fait anormale des séjours.

Ce sont aussi ces situations qui font drastiquement chuter la performance relogement du CHRS et expliquent le taux de recours à l'AVDL.

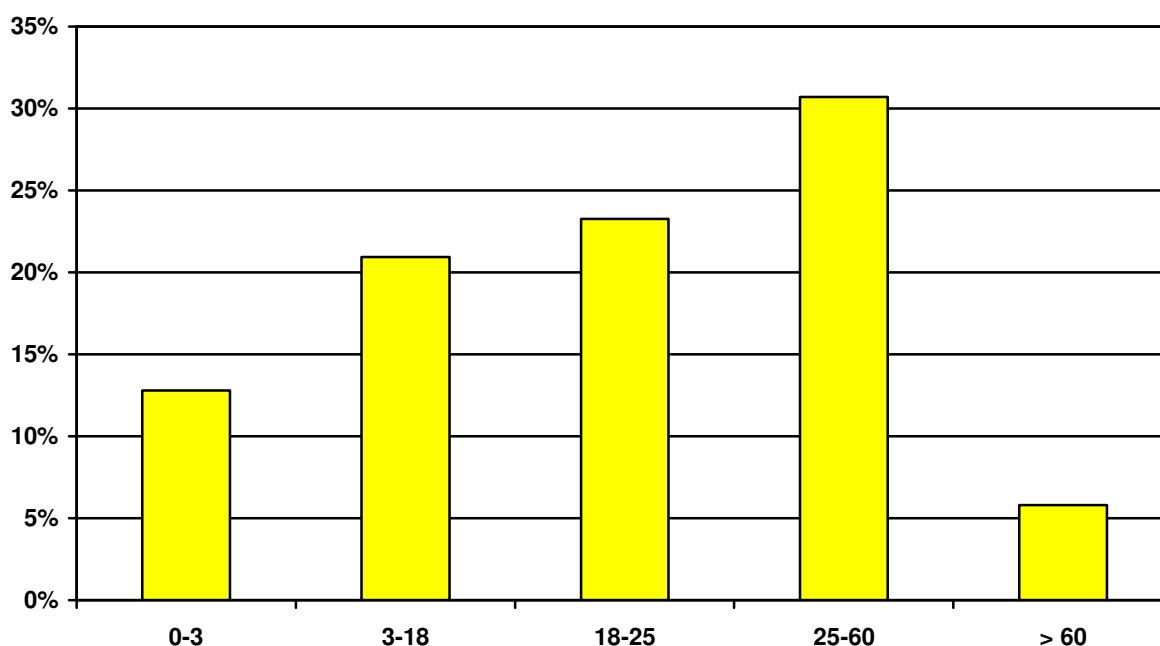
Ceci étant, le calcul de la durée de séjours à partir des sortants donne une idée biaisée. Le biais ne vient pas des sortants mais justement des séjours qui ne prennent pas fin ... La durée moyenne des personnes toujours présentes au 31 décembre 2019 est totalement différente car elle n'est pas de 68 jours mais de **195 jours**. En effet presque un tiers (11/34) des places d'insertion sont occupées par des séjours ayant débutés avant 2019 et qui perdurent encore au 31 décembre 2019.

⁹ Y compris les personnes déjà présentes au 1^{er} janvier et encore présentes au 31 décembre.

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2019	2018
Circonscription de Saint-Dizier :	32,56 %	48,77 %
Circonscription de Joinville :	11,63 %	3,94 %
Circonscription de Chaumont :	9,88 %	7,39 %
Circonscription de Langres :	9,88 %	7,88 %
Soit Haute-Marne :	63,95 %	67,98 %
Marne	18,02 %	13,38 %
Aube :	0,00 %	1,97 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	81,97 %	83,25 %
France, hors Champagne-Ardenne :	16,86 %	15,76 %
Hors France :	0,58 %	0,49 %
Hors Union Européenne :	0,58 %	0,49 %

Répartition des personnes admises au CHRS selon l'âge



Les années précédentes, on avait remarqué la proportion très importante de jeunes de moins de 25 ans ... Le « décrochage » s'était opéré en 2006 : à partir de cette période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans avait *grosso modo* doublé dans l'établissement, passant de 15-20 % à 35-30 % des adultes ... Avec 54,24 %, un record était atteint en 2009 ... La proportion parmi les adultes était de 45,61 % en 2011. En 2012, le taux était retombé à 35,71 % ; il était de 41,93 % des adultes en 2013, de 43,47 % en 2014, de 34,93 % en 2015, donc en baisse relative pour l'année 2015, mais de 39,80 % pour 2016 puis 30,27 % pour 2017 ... Cette situation n'existait plus pour 2018, le taux étant tombé à 26,31 %. Il est remonté à 35,08 % des seuls adultes en 2019.

Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 16,86 % des cas ; des CCAS ou mairie 14,53 % ; le 115 ou le SIAO dans 25,58 % ; des médecins ou hôpitaux 2,91 % ; l'entourage de la personne 0,58 % ; la personne elle-même 21,51 % ; la police et gendarmerie 8,14 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 9,89 %.

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2019	2018
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	16,52 %	24,19 %
Rupture de solidarités amicales	2,68 %	3,23 %
Maltraitance, violences, danger	44,64 %	34,84 %
Prise en charge éducative des enfants	0,89 %	0,97 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	3,13 %	1,61 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,45 %	0,32 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	0,89 %	0,65 %
Expulsion (logement)	0,89 %	1,94 %
Absence d'hébergement	26,34 %	30,32 %
Autre	3,57 %	1,94 %

Localisation géographique à la sortie :

	2019	2018
Circonscription de Saint-Dizier :	47,30 %	59,32 %
Circonscription de Joinville :	13,51 %	0,85 %
Circonscription de Chaumont :	6,76 %	2,54 %
Circonscription de Langres :	1,35 %	0,85 %
Soit Haute-Marne :	68,92 %	63,56 %
Marne	17,57 %	15,25 %
Aube :	2,70 %	2,54 %
Ardennes :	0,00 %	3,39 %
Soit Champagne-Ardenne, Haute-Marne incluse :	89,19 %	84,74 %
France, hors Champagne-Ardenne :	10,81 %	15,25 %
Hors France Union Européenne :	0,00 %	0,00 %
Hors Union Européenne :	0,00 %	0,00 %

Situation de logement à la sortie :

	2019	2018
A un logement (toutes catégories)	47,36 %	48,39 %
Occupant sans titre, squat	0,00 %	0,81 %
Hébergé par de la famille ou des amis	23,68 %	21,77 %
Caravane	0,00 %	0,00 %
FJT, résidence sociale, maison relais	2,63 %	0,00 %
CHRS, CADA	6,58 %	4,84 %
Structures sanitaires	0,00 %	0,00 %
Maison d'arrêt, centre de détention	0,00 %	0,00 %
Sans hébergement, SDF	0,00 %	0,00 %
Autre, inconnu	19,73 %	24,19 %

Événements majeurs au cours du séjour :

	2019	2018
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHG	0,00 %	3,08 %
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHS	6,67 %	3,08 %
Découverte d'un problème de santé majeur avec traitement lourd	0,00 %	0,00 %
Grossesse, accouchement	3,08 %	15,38 %
Reconnaissance d'un handicap (MDPH)	0,00 %	3,08 %

Mise en place d'un suivi psycho-éducatif des enfants à l'extérieur	20,00 %	0,00 %
Dossier surendettement en cours, déposé ou plan arrêté	33,33 %	6,15 %
Mise sous tutelle ou demande en cours	0,00 %	0,00 %
Demande d'asile politique, territorial ou de carte de séjour	33,33 %	44,62 %
Information au juge des enfants, signalement, placement	0,00 %	16,92 %
Médiation familiale	0,00 %	6,15 %
Procédure civile et/ou pénale	6,67 %	1,54 %

Le tableau ci-dessus est capital. En arrêtant les critères de saisie, l'équipe a cherché à décrire le type de population accueillie et, par conséquent, **l'importance et la lourdeur du travail social** qui est effectué à son bénéfice ... Il nous semble suffisamment parlant en lui-même ...

Evénements favorables au cours du séjour :

	2019	2018
A trouvé un « emploi » (CDI, CDD, contrat aidé, service civique, etc.)	19,44 %	1,69 %
A accédé à une formation qualifiante	0,00 %	5,08 %
Participe à des activités sociales, une association, un club, etc.	11,11 %	6,78 %
Bénéficie d'un suivi psy régulier, inscrit dans une démarche de soins	2,78 %	3,39 %
A obtenu un logement	50,00 %	76,27 %
A obtenu un droit au séjour durable	6,67 %	6,78 %
A obtenu le permis de conduire	0,00 %	0,00 %

Conditions de sortie de la personne :

	2019	2018
Décision commune à la personne et à l'équipe	39,47 %	45,16 %
Négociées mais décision mal acceptée par la personne/famille	6,58 %	0,00 %
Mis en œuvre par la personne/famille sans l'aval de l'équipe	26,32 %	35,48 %
Exclusion pour problèmes de comportement graves	0,00 %	1,61 %
Exclusion pour absence de collaboration ou non respect des règles	3,95 %	1,61 %
Personne perdue de vue, disparue sans information	11,84 %	4,84 %
Retour au domicile familial, reprise de la vie commune	11,84 %	11,29 %

5. Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés (ADLER)

La mission « Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés » confiée par la DDCSPP à sa demande, l'appel à projets quant à l'arrondissement de Saint-Dizier étant resté infructueux, a commencé concrètement en janvier 2019.

Un équivalent temps plein lui est consacré : ainsi, une travailleuse sociale qualifiée en économie sociale et familiale, a été recrutée, Léa FRONT. En milieu d'année, pour des raisons pratiques, ce poste a été mutualisé et réparti sur deux professionnelles (avec une éducatrice spécialisée, Ismahen BERRAHOU, par ailleurs arabophone), à mi-temps sur la mission, à mi-temps sur le CHRS : ainsi, une présence est toujours assurée au-delà des congés et autres absences. Cette répartition satisfait en outre les deux professionnelles en raison de l'ouverture qu'elle procure et d'un meilleur travail d'équipe.

L'activité en quelques chiffres :

- 44 mesures ont été engagées en 2019, dont :
 - 25 commencées et terminées en 2019
 - 19 commencées en 2019, qui se poursuivront en 2020
- L'activité concerne :
 - essentiellement des hommes, 39 contre 5 femmes seulement
 - essentiellement des personnes isolées : une seule famille
- L'âge moyen est de 27 ans
- Sur les 25 mesures achevées en 2019 :
 - 8 personnes ont été admises en CPH
 - 12 personnes ont été relogées (tout statuts de logement confondus)
 - 5 personnes ont disparu sans donner de suites
- Pays d'origine :
 - Albanie : 1
 - Lybie : 5
 - Soudan : 10
 - Erythrée : 2
 - Cameroun : 1
 - Congo : 1
 - Nigéria : 4
 - Pakistan : 1
 - Afghanistan : 19
- Six hommes seuls, relogés sur le département de la Marne, ont pu continuer à être accompagnés par le dispositif équivalent sur Epernay et Reims.

Le tableau présenté pages suivantes donne quelques détails supplémentaires, situation par situation. Les patronymes ont été masqués.

Légende : en gris, les mesures achevées en 2019 ; en blanc, celles qui se poursuivront en 2020.

Réf	Date d'entrée	EN COURS	SORTIES	Mineurs accompagnants	NOM	Prénom	Âge	Nationalité	Prescripteur	Revenu principal	Nombre de jours	Date de sortie	Notes
LF	25/01/2019		1	0		Alzubir		Soudanaise	PRAHDA	RSA/RSA+	54	19/03/2019	A refusé résidence sociale ADOMA => fin de séjour PRADHA. A disparu.
LF	30/01/2019		1	0		Jamaludin	31	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	184	01/08/2019	Relogé et suivi en résidence sociale à Châlons. Rapprochement familial à organiser (femme et enfants). Poursuite par ADLER 51 (25/07).
LF	11/02/2019		1	0		Lovely	27	Nigériane	SOS FA	RSA/RSA+	5	15/02/2019	A quitté l'établissement sans prévenir.
LF	12/02/2019		1	0		Noureddine	25	Soudanaise	PRAHDA	Néant	99	21/05/2019	< 25 ans = pas de ressources. Parti en CPH Chaumont le 21 mai.
LF	13/02/2019		1	0		Saevdin	33	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	87	10/05/2019	En résidence social Epernay depuis le 12/03/19. Suivi CCAS Epernay enclenché. Accompagnement ADLER 51 demandé 02/04 et obtenu,
LF	13/02/2019		1	0		Naveed	29	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	50	03/04/2019	Accueilli en résidence sociale à Reims le 04/03/19. Accompagnement repris par ADLER 51 ("Jamais Seul").
LF	13/02/2019		1	0		Nasar Jamal	24	Pakistanaise	PRAHDA	Néant	83	06/05/2019	< 25 ans = pas de ressources. Suivi MiLo + PE. Demande CPH 22/01. CIR signé, cours OFII début 02/04. Fin PRADHA juillet. Parti sur Troyes de son propre chef.
LF	18/02/2019		1	0		Ibrahim	24	Afghane	PRAHDA	Néant	197	02/09/2019	< 25 ans = pas de ressources. Suivi MiLo. Rapprochement familial (femme). Cours OFII finis. PASEA ou PIAL à voir. CDD 02/09-31/12 façadier à Reims. Relogé en ALT, Equilibre Marne à Reims.
LF	28/02/2019	1		0		Said Ajmal	26	Afghane	Relais 52	RSA/RSA+	309		Formation AFPA apprentissage charpentier St-Dizier : attente des résultats CAP. Relogé imm. Bruxennes St-Dizier (studio) depuis 11.10.19. A encore besoin d'un accompagnement. Très sérieux, bon niveau de français désormais.
LF	11/03/2019		1	0		Abdullrahman	21	Afghane	PRAHDA	Néant	80	29/05/2019	20 ans. Inscrit MiLo. A commencé cours OFII mais 3 absences non justifiées. Rapprochement familial (parents / frère). CPH Malzéville 29/05/19
IB	26/03/2019	1		0		Joy Amina	23	Nigériane	SOS FA	ADA	283		Réfugiée Ac.sé.
IB	08/04/2019	1		0		Glory Kikelomo	34	Nigériane	SOS FA	RSA/RSA+	270		Réfugiée Ac.sé.
LF	20/04/2019	1		0		Blessing	24	Nigériane	SOS FA	RSA/RSA+	258		Réfugiée Ac.sé.
LF	09/04/2019		1	0		Josiane	31	Camerounaise	Relais 52	RSA/RSA+	71	18/06/2019	Résidence Sociale Epernay, reprise ADLER 51.

IB	10/04/2019		1	0		Jafari	28	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	66	14/06/2019	Célib. Sortie vers Résidence ADOMA Pont d'Epernay à Reims. Repris ADLER 51.
IB	10/04/2019		1	0		Ali Sina	26	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	77	25/06/2019	A intégré le CPH France Terre d'Asile de Chaumont le 25/06.
IB	10/04/2019		1	0		Nangyalai	33	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	73	21/06/2019	A intégré le CPH France Terre d'Asile de Chaumont le 21/06.
LF	17/04/2019		1	0		Amir	28	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	84	09/07/2019	Souhaite Belfort (cousins) mais PRADHA demande RS Nancy : content. Amission RS Phalsbourg.
IB	14/05/2019		1	0		Issa	35	Soudanaise	Relais 52	RSA/RSA+	46	28/06/2019	A intégré le CPH France Terre d'Asile de Chaumont le 28/06.
LF	24/05/2019		1	0		Sajad	20	Afghane	Relais 52	Néant	50	12/07/2019	Demande CPH France 27/04. Suivi Milo + AHMI. Tante à Reims, souhaite la rejoindre : dossier SIAO 51. A refusé CPH Chaumont, sorti du dispositif, disparu.
LF	05/06/2019		1	0		Ewaz Ali	33	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	13	17/06/2019	CPH Chaumont.
IB	24/06/2019		1	0		Bledar	32	Albanaise	PRAHDA	RSA/RSA+	9	02/07/2019	A intégré le CPH France Terre d'Asile de Chaumont le 02/07.
LF	25/06/2019		1	0		Motas	32	Soudanaise	PRAHDA	RSA/RSA+	44	07/08/2019	CIR 01/07, cours F. en cours. Demande CPH 03/07. Inscrit PE. Accueilli résidence soc. à Valenciennes.
IB	25/06/2019		1	0		Saleh	27	Soudanaise	PRAHDA	RSA/RSA+	49	12/08/2019	CIR 18/07, demande RS Nancy 24/07. Relogé résidence sociale Phalsbourg à Nancy.
IB	04/07/2019		1	0		Pitchou	38	Congolaise	PRAHDA	RSA/RSA+	132	12/11/2019	Très fragile, suivi CMP. Francophone. Inscrit PE. Projet chauffeur PL : permis à repasser. Disparu suite à une proposition de logement sur Reims qui était son souhait (???)
IB	15/07/2019		1	0		Naweed	31	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	44	27/08/2019	A intégré la résidence sociale d'Epernay, Reprise ADLER 51.
IB	01/08/2019		1	0		Muhibullah	27	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	135	13/12/2019	Admis résidence Courlancy à Reims. Reprise ADLER 51.
LF	23/08/2019		1	0		Noor Rahman	25	Afghane	PRAHDA	Néant	40	01/10/2019	Admis au CPH Chaumont.
IB	05/09/2019	1		0		Murad	45	Lybienne	Relais 52	RSA/RSA+	120		RSA ouvert depuis 31.10.19 avec rappel 12 K€. FSL impossible. Manque documents. Niveau de F = zéro. Visite OPH OK, relogement prévu en janvier.
LF	05/09/2019	4		0		Ameerah	39	Lybienne	Relais 52	RSA/RSA+	480		RSA ouvert depuis 31.10.19 avec rappel 12 K€. FSL impossible. Manque documents. Niveau de F = zéro. Visite OPH OK, relogement prévu en janvier.
LF	13/09/2019	1		0		Ahmad	27	Soudanaise	PRAHDA	RSA/RSA+	112		Demande CPH en cours (renouvelé) mais demande logement 22.11 + RS faite (Nantes, La Roche/Yon, Angers). Sortie PRADHA 02/03/20.

LF	26/09/2019		1	0		Soliman	28	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	41	05/11/2019	Admis en résidence sociale ADOMA à Nancy,
IB	03/10/2019	1		0		Hénok	27	Erythréenne	PRAHDA	RSA/RSA+	92		Suivi difficile. Pb consommation cannabis, ne vient toujours pas aux rdv. Demandes logement en cours mais dettes interdisent RS. Exclu du PRADHA le 20/12 pour manquements au règlement.
LF	04/10/2019	1		0		Rashid	28	Soudanaise	PRAHDA	RSA/RSA+	91		Demande CPH en cours (dont Reims et Metz) + demande logt Strasbourg sur sa demande ...
IB	08/10/2019	1		0		Khawani	26	Afghane	Relais 52	RSA/RSA+	87		Semble motivé mais manque beaucoup de rdv et a d'énormes difficultés d'apprentissage F. Projet boucherie (était boucher), pas rebuté par le porc. Rappel RSA 2000 €. Demande OPH + RS Reims. Visite OPH SD en janvier.
IB	08/10/2019	1		0		Omar	31	Erythréenne	Relais 52	RSA/RSA+	87		Suivi difficile. Ne vient pas aux rdv. Fin CAO 29/02/19. Saisine par Relais 52 très tardive. Dossier SIAO demande CHRS.
LF	31/10/2019	1		0		Sharif	26	Soudanaise	Relais 52	RSA/RSA+	64		Demandes RS Reims, Nancy, Metz. Demande CPH à prévoir sans doute. Communication "compliquée" avec Relais 52 ...
LF	21/11/2019	1		0		Mohammad	23	Afghane	Relais 52	Néant	43		Aucun droit RSA, inscrit MiLo. CIR signé le 18/11. Demande CPH France 12/11. En attente F cours OFII, AHMI tous les matins : très motivé. Formation cuisinier souhaité. Marié mais épouse absente.
IB	26/11/2019	1		0		Fayaz	30	Afghane	PRAHDA	RSA/RSA+	38		Doit quitter PRDAHA mars 20. Demande CPH. Suivi récent, revenus pas en place (CAF OK), CIR à signer,
IB	27/12/2019	1		0		Rachid	28	Soudanaise	PRAHDA	Néant	7		
IB	27/12/2019	1		0		Ashraf	29	Soudanaise	PRAHDA	Néant	7		
		19	25										



6. Les Maisons Relais Colbert et Jason

Rédigé par Marie-Laure LEJEAU et Yves LAMBERT-DELETTRE

Une maison relais (la réglementation parle désormais de *Pensions de Famille*) est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire (référence : circulaire DGAS/SDA no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais (pensions de famille) s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le public accueilli est mixte : hommes ou femmes seuls, répondant aux critères. La commission SIAO propose sur dossier l'orientation en maison relais. Chaque personne sollicitant un logement est reçue individuellement par deux membres de l'équipe afin d'affiner la demande et de vérifier que la personne répond bien aux caractéristiques réglementaires.

7.1 Demandes d'admission « Maison Relais Colbert ou Jason »

En 2019, nous avons enregistré 8 demandes d'admission contre 17 en 2018, tous dossiers traités en SIAO.

Instructeurs :

CCAS	
Relais 52	1
UDAF	1
Circonscription d'Action Sociale St-Dizier	
CHHM	
SOS FA	2
APAJH	1
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	
ADASMS	
Bois l'Abbesse	1
Autres	2
TOTAL	8

Sur ces 8 demandes :

Accord	4
Accord conditionné à une mesure de protection	
Essai sur les temps d'activité	
Refus	2
Abandon de la demande par la personne	2

7.2 Mesures de protection des résidents

Au 31 décembre 2018 :

	MR COLBERT	MR JASON
Tutelle	3	2
Curatelle renforcée	7	11
Curatelle simple	1	0
MAJ	2	0
MASP	2	1
<i>Sans mesure</i>	<i>12</i>	<i>6</i>
TOTAL	25	20
UDAF	6	5
APAJH	4	7
CHHM	2	2
Mandataire privé	1	

7.3 Pension de famille « Maison Relais **Colbert** »

Les mouvements en 2019 :

5 personnes ont quitté l'établissement :

- 3 hommes sont décédés
- 1 homme a été déplacé sur la Maison relais Jason pour des raisons de sécurité
- 1 femme a intégré un logement autonome

4 personnes ont intégré la structure :

- 1 femme en provenance du CHRS SOS Femmes Accueil
- 3 hommes

Le **taux d'occupation** aura été de 97,38 % (8.886 nuitées).

I) **Sexe et âge**

	TOTAL au 31/12	% (pour 25 résidents)	Moyenne d'âge (pour 25 résidents)
Hommes	17	68	50
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	5	20	-
De 40 à 60 ans	12	48	-
+ de 60 ans	3	12	-
Femmes	8	32	53,5
- de 25 ans	1	4	-
De 26 à 49 ans	0	0	-
De 40 à 60 ans	3	12	-
+ de 60 ans	3	12	-
ENSEMBLE	25	100	51,75
- de 25 ans	1	4	-
De 26 à 49 ans	5	36	-
De 40 à 60 ans	15	64	-
+ de 60 ans	6	24	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 01/06	% (pour 25 résidents)
RSA	8	32
AAH	11	44
ASS	0	
Indemnités journalières		
Salaire		
Retraite	6	24
Invalidité		
Veuvage		
Prestations familiales autres		
Sans ressources		
Autres		
TOTAL	25	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 01/06	%
Logement autonome	18	72
locataire	17	68
sous-locataire		
propriétaire	1	4
Structure collective	15	60
CHRS	12	48
institutions carcérales	2	8

hôtel		
autre	1	4
<i>Hébergement Tiers</i>	2	8
famille	1	4
amis	1	4
autre		
<i>SDF</i>	1	4
<i>Habitat mobile</i>		
<i>CHHM - CHS</i>		
TOTAL	36	100

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !

7.4 Pension de famille « Maison Relais Jason »

Les mouvements en 2019 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- un homme est décédé ;
- une femme a intégré un logement autonome.

2 personnes ont intégré la structure :

- deux hommes.

Le **taux d'occupation** aura été de 98,75 % (7.209 nuitées).

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12	% (pour 20 résidants)	Moyenne d'âge (pour 20 résidants)
Hommes	16	80	50,9
- de 25 ans			-
De 26 à 49 ans	5	31,25	-
De 40 à 60 ans	14	70	-
+ de 60 ans	1	6,25	-
Femmes	4	20	41
- de 25 ans			-
De 26 à 49 ans	3	75	-
De 40 à 60 ans	1	25	-
+ de 60 ans			-
TOTAL	20	100	46
- de 25 ans			-
De 26 à 49 ans	8	40	-
De 40 à 60 ans	15	75	-
+ de 60 ans	1	5	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12	% (pour 20 résidents)
RSA	2	10
AAH	15	75
ASS		
Indemnités journalières		
Salaire	1	5
Retraite	2	10
Invalidité		
Veuvage		
Prestations familiales autres	1	5
Sans ressources		
Autres		
TOTAL	20	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 01/06/17	% (pour 20 résidents)
Logement autonome	17	85
locataire	17	100
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
Structure collective	15	70
CHRS	9	64,28
institutions carcérales	1	7,14
hôtel	0	0

autre	4	28,57
<i>Hébergement Tiers</i>	6	30
famille	4	80
amis	0	0
autre	1	20
<i>SDF</i>	4	20
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	3	15
TOTAL	44	215

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !

7.5 Partenariat

I) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	MR COLBERT	MR JASON
CCAS	10	8
Relais 52		
UDAF	5	4
CAS	1	
CHHM	2	2
APAJH	4	8
SOS FA	1	
SAVS-SAMSAH Bois L'A.	4	4
SAVS ADASMS	1	1
TOTAL	28	27

Remarque : Parfois, plusieurs partenaires pour un seul résident !

II) Autres partenaires et types de partenariat

- Infirmières en psychiatrie : 2 infirmières interviennent 4 heures par semaine dans les Maisons Relais COLBERT et JASON
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH ;
- URIOPSS – rencontres régionales annuelles avec d'autres collègues, pour harmonisation d'outils communs et échanges de pratiques.
- SPIP : travail en partenariat pour accompagner au mieux les résidents face à la justice.

• 7.6 Action mobilité

Constat :

Sur 45 personnes :

- 18 personnes ont passé le permis voiture et l'ont obtenu, soit 40% du public accueilli
- 16,67 % sont des femmes et 83,33% sont des hommes. 1 personne détient un permis B boîte automatique
- 2 personnes ont passé le permis poids lourds et l'ont obtenu, soit 4,4% du public accueilli, 100% sont des hommes
- 3 personnes ont passé le permis moto et l'ont obtenu, soit 6,7% du public, 100% sont des hommes

Sur 18 personnes titulaires d'un permis de conduire :

- Permis voiture : 50 % sont toujours titulaires de leur permis de conduire dont 22% sont des femmes, 50% sont sous le coup d'une suspension, dont 11% sont des femmes.
- Permis poids lourds : 50% ne sont pas à jour dans leur démarches de renouvellement (visite médicale), 50% sont sous le coup d'une suspension.
- Permis moto : 66,67 % sont toujours titulaires de leur permis, 33,33% sont sous le coup d'une suspension.

Sur 18 personnes titulaires du permis voiture, 3 possèdent un véhicule qu'ils utilisent régulièrement, 1 personne possède un véhicule qu'il n'utilise jamais.

Sur 2 personnes titulaires du permis moto, aucun ne possède de véhicule.

Action :

Considérant que la question de la mobilité est essentielle à la vie sociale en générale et à la (re)construction sociale des résidants en particulier, nous avons décidé à partir de 2018 de favoriser cette mobilité en :

- acquérant 3 bicyclettes auprès de l'association Der'ailleurs (2019) ;
- mettant à disposition un scooter électrique pour les besoins des démarches administratives et/ou liées à une formation ou toute démarche d'inclusion sociale ;
- permettant aux résidants avec permis de renouer avec la conduite avec l'aide de l'équipe, sur le parc automobile des établissements ;
- permettant ensuite aux mêmes de réaliser tout ou partie des parcours liés aux sorties organisées avec eux par l'équipe (sorties culturelles, loisirs, participation au CRPA à Reims, etc. : cette dernière option, réalisée concrètement avec régularité ... et succès ! a aussi l'avantage de restaurer l'image personnelle des résidants conducteurs et leur sens des responsabilités.

